

L'UNSA était représentée par Emilie CERISIER, Clio LEPRI et Cyrille ROMEIRA.

Ce CSA était le premier présidé par la nouvelle Directrice Générale de l'Alimentation : Marie-Christine LE GAL mais aussi le dernier de cette mandature. Les organisations syndicales ont pu dresser un bilan de cette instance mais aussi exprimer leurs attentes auprès de la DG.

Projet d'ordonnance (article 7 de la loi UPSA)

Ce point concerne le projet d'ordonnance pris en application de l'article 7 de la loi UPSA, publiée le 18 août 2026, qui habilite le gouvernement à renforcer et améliorer les contrôles en sécurité sanitaire des aliments (SSA), en santé animale et en santé et protection des végétaux.

Le projet d'ordonnance poursuit des objectifs majeurs :

- **Consolidation de la police sanitaire unique** : intégrer au Code Rural les pouvoirs et habilitations issus du Code de la Consommation, et les modifier pour qu'ils s'appliquent à la fois aux denrées animales et d'origine animale ainsi qu'aux denrées végétales et d'origine végétale.
- **Nouveaux pouvoirs de contrôle** : notamment relatifs au e-commerce (suite à l'affaire Schein et à la création de la cellule Vigicommerce par le Premier ministre) et au renforcement des contrôles des denrées importées aux frontières.
- **Elargissement de la compétence territoriale** de tous les agents sur l'ensemble du territoire nationale (pouvoirs de police, habilitation)
- **Elargissement et renforcement du pouvoir d'enquête**

Le projet d'ordonnance constitue une opportunité de simplification attendue depuis plusieurs années par les services déconcentrés. Toutefois, l'UNSA rappelle que les pouvoirs supplémentaires ne seront efficaces que s'ils s'accompagnent de moyens humains, de formations adaptées et d'une réflexion sur les effectifs. La question du lien entre cette ordonnance et la future « brigade » de contrôle des produits importés (liée au Brexit) est posée mais reste ouverte.

Bilan du dispositif PSPC

Le point sur le PSPC (Plan de Surveillance et de Contrôle) couvre les résultats des dernières campagnes, les perspectives 2026-2028 et le déploiement du nouveau système d'information Maestro.

La programmation stratégique 2026-2027 s'articule autour de trois axes stratégiques :

1. **Stratégie de priorité et de programmation massive** : résidus de pesticides, contaminants chimiques, substances pharmacologiques, PFAS et perturbateurs endocriniens. Approche multi-dangers, multi-matrices.
2. **Assurance intermédiaire** : dangers biologiques (bactéries, virus, phycotoxines), antibio-résistance, ciblage sur les produits prêts à manger.

3. **Suivi de risques spécifiques** : émergences et réémergences captées par la veille sanitaire internationale. Plans à volumétrie réduite (~100 prélèvements/an).

À partir de 2027, l'objectif est d'atteindre 50 % de produits hors France dans les plans de contrôle (distribution), afin de refléter la réalité de l'exposition du consommateur français.

Le système d'information Maestro : c'est un nouveau système d'information développé en interne. Il est actuellement déployé sur la production primaire végétale et un plan résidus de pesticides à l'abattoir. Il est configuré avec un interfaçage de tous les acteurs (programmation, régions, départements, délégataires, laboratoires), la possibilité de saisie des données en mobilité (ordinateur, téléphone, tablette), le suivi en temps réel des prélèvements et des résultats, l'intégration automatique des résultats d'analyse. Il est prévu à long terme pour remplacer SIGAL sur la partie prélèvement (déploiement complet sur la campagne 2028).

Budget et schéma d'emploi du programme 206 (PLF 2027)

LFI 2026

- 464 M€ en autorisations d'engagement, 463 M€ en crédits de paiement.
- En réalité, la dépense effective devrait se situer vers 490 M€ (concours européens, surjets en cours d'année).
- Le programme 206 n'a pas fait l'objet d'annulation cette année, malgré la cible imposée par le gouvernement à la rentrée de septembre.
- La soutenabilité est assurée grâce à quelques économies (mesures nématode du pin, décalage de la 2e campagne de vaccination DNC sur 2027).

PLF 2027 : principales évolutions

Poste	Évolution 2026 vers 2027
Autorisations d'engagement	-17 M€ (~4 %)
Crédits de paiement	-19 M€ (~4 %)
Vétérinaire sentinelle	+7 M€ (de 10 à 17 M€)
Programme national d'alimentation	Appel à projets 2 M€ (SNANC)
Planification écologique (PARSADA)	Transféré au CASDAR (25 M€)
ANSES (subvention CSP)	-5 M€

Poste	Évolution 2026 vers 2027
ANSES (plafond taxes mise sur le marché)	+7 M€
ANSES (subvention CI - bâtiment Roux)	+4 M€

Schéma d'emploi

Élément	Détail
2026	-50 ETP (dont -25 ETP extension année pleine)
2027 (PLF)	-100 ETP conditionnés à l'arrêt des contrôles Brexit
Transfert numérique	ETP temporairement affectés au schéma directeur du numérique (retour prévu en 2-3 ans)
Impact 3 % préfet	Non communiqué, variable selon les territoires
Pré-cadrage 2027	Fait sans tenir compte des -100 ETP Brexit

La directrice générale précise que la baisse de 5 M€ en charge de service public est compensée par une augmentation de 4 M€ en subvention pour charge d'investissement (réfection du bâtiment Roux à l'ANSES) et par le relèvement du plafond des taxes de 7 M€. Elle confirme qu'une solution est en cours de recherche avec l'ANSES pour le transfert des analyses d'hygiène.

L'UNSA a manifesté leur inquiétude sur la priorisation des missions, introduite cette année dans les dialogues de gestion, qui est insuffisante en l'absence de moyens supplémentaires.

Police Sanitaire Unique (PSU) et délégation des contrôles

Bilan de la délégation des contrôles en remise directe

Volume de contrôles : en 2025 : 75 000 contrôles délégués – en 2026 : 60 000 contrôles délégués (réduction de 20 %) - Les délégataires avancent bien et la DGAL est « confiante » pour l'atteinte des 60 000 contrôles.

Notes d'inspection :

- Les délégataires ont atteint leur « rythme de croisière ».
- Augmentation des notes C et D (plus de fermetures et mises en demeure), notamment sur de nouveaux établissements non connus précédemment.
- Les recontrôles sont réalisés par les délégataires depuis 2026.

Contrôles en agréés (DVOV) :

- Les objectifs sont atteints et dépassés chaque année (ex. : 2023 : 11 000 prévus, 12 500 réalisés).
- L'objectif sur la partie DVOV n'est pas encore atteint ; un accompagnement des agents est mis en place (formation à distance + déplacement sur site).

Convention Technique et Financière 2027

Sa transmission est prévue auprès des SRAL mi-octobre 2026. Il n'y aura pas de grosses modifications par rapport aux années précédentes hormis l'inclusion des recontrôles pour réouverture, la programmation par zone géographique en remplacement des listes nominatives.

Mission CGAAER

Une mission du CGAAER est lancée pour évaluer la délégation des contrôles en remise directe. Les objectifs sont d'évaluer l'efficacité et l'impact de la délégation, de formuler des recommandations au prochain ministre sur la reconduction, la forme et la volumétrie et d'examiner les options alternatives (y compris la ré-internalisation).

L'UNSA a rappelé que la commission d'enquête parlementaire avait estimé à 600-800 ETP les besoins du programme 206, et que les arbitrages politiques en faveur de la délégation n'arrivaient pas aux objectifs souhaités.

Questions complémentaires

Concernant l'équarrissage et l'enfouissement des animaux mis en œuvre cet été : la DGAL précise que des procédures ont été mises en place avec les équarrisseurs pour obtenir des signaux d'alerte faibles plus tôt, qu'une ligne de 6 M€ a été obtenue pour financer une **surcapacité** d'équarrissage (frigos, enfouissement, incinération). Les enfouissements de cet été ont été encadrés avec les hydrogéologues pour des sites sûrs.

Concernant le Brexit : la DGAL a informé récemment que le prochain sommet aurait lieu le 20 novembre 2026. Elle confirme qu'aucune consigne nationale de non-renouvellement des contrats n'a été donnée. Les agents donnant satisfaction peuvent voir leurs contrats renouvelés mais la DGAL éprouve des difficultés à proposer des CDI aux agents sans avoir de visibilité sur la pérennité de leur mission.